

Division des Examens et Concours

DIEC/13-592-1452 du 25/03/2013

ORGANISATION DE L'EPREUVE DE SPECIALITE « INFORMATIQUE SCIENCES DU NUMERIQUE » DE LA SERIE S MISE EN PLACE A COMPTER DE LA SESSION 2013 DE L'EXAMEN

Références : Note de service n° 2011-140 du 3 octobre 2011 (BO spécial n° 7 du 6 octobre 2011) - Note de service n° 2012-065 du 6 avril 2012 (BO n° 18 du 3 mai 2012)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées publics - Mesdames et Messieurs

les Proviseurs des lycées privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme EXPOSITO - Tel : 04 42 91

71 88 - Fax : 04 42 91 75 02

Je vous communique ci-dessous les instructions relatives à l'organisation de la nouvelle épreuve de spécialité « informatique sciences du numérique » mise en place à compter de la session 2013 du baccalauréat de la série scientifique.

1 - Organisation de l'épreuve

Elle est organisée au cours de la période du 21 au 30 mai dans l'établissement de formation du candidat, sous la responsabilité du chef d'établissement. Une liste d'émargement des candidats doit être établie. En cas d'absence justifiée d'un élève le jour fixé pour l'évaluation, une deuxième convocation est proposée au candidat. Seule l'absence non justifiée permet l'attribution de la note zéro.

1-1 Modalités d'évaluation

L'évaluation se déroule dans une salle munie d'un dispositif permettant la projection de documents informatiques.

La commission d'évaluation est composée de deux professeurs :

- le professeur qui a suivi et formé l'élève pendant l'année
- un professeur, quelle que soit la discipline, qui n'a pas été associé à l'enseignement de spécialité suivi par le candidat.

1-2 Structure de l'épreuve

La durée de l'épreuve est de 20 minutes maximum.

L'épreuve notée sur 20 points est une épreuve orale affectée du coefficient 2 dont l'évaluation est réalisée en 2 parties.

1-2-1 Première partie – Evaluation d'un projet et soutenance orale

Cette partie d'une durée de 8 minutes maximum est notée sur 8 points.

Le candidat effectue une présentation orale de son projet pendant laquelle il n'est pas interrompu. Il s'appuie pour cette présentation sur un dossier-projet **personnel** de 5 à 10 pages, hors annexes, élaboré à l'aide de l'outil informatique. Le dossier-projet sert uniquement de support à l'épreuve, il n'est pas évalué en tant que tel.

Le dossier projet est structuré de façon à mettre en évidence :

- le but visé et les moyens choisis pour l'atteindre
- la démarche de projet qui a conduit au résultat tel que présenté
- la dimension collaborative du projet lié au travail en équipe (2 à 3 élèves)

Observation : tout candidat se présentant sans dossier-projet ou avec un dossier-projet non conforme à la définition de l'épreuve est considéré comme présent.

La commission d'évaluation lui fait constater l'absence de dossier-projet ou sa non conformité. La note zéro pour cette partie de l'épreuve lui est alors attribuée. Un dossier-projet est considéré non conforme s'il n'est pas personnel, n'est pas réalisé avec l'outil informatique, ou comporte moins de 5 pages hors annexes.

1-2.2 Deuxième partie – Dialogue argumenté avec la commission d'évaluation

Cette partie d'une durée de 12 minutes minimum est notée sur 12 points.

La commission d'évaluation interroge le candidat sur différents aspects de son projet et sur son lien avec les compétences fixées par le programme.

Cette interrogation a notamment pour but de vérifier que le candidat s'est approprié les notions fondamentales, sait les utiliser dans un contexte particulier ou les relier aux autres enseignements scientifiques spécifiques de la série.

2 - Fiche d'évaluation

L'épreuve d'évaluation de l'enseignement de spécialité informatique et sciences du numérique fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe de la note de service n° 2012-065 du 6 avril 2012 (annexe n° 1).

Les fiches d'évaluation pré-renseignées à partir des données issues d'OCEAN seront transmises aux établissements début mai.

Les fiches d'évaluation ont le statut de copies d'examen. A ce titre elles pourront être communiquées aux candidats qui en font la demande à l'issue de la délibération des jurys. Elles sont conservées dans l'établissement pendant un an après la délibération des jurys.

Les examinateurs ne sont pas autorisés à communiquer les notes qu'ils attribuent aux candidats. Seul le jury de l'examen a compétence pour arrêter la note définitive des épreuves.

3 - Commission d'harmonisation

Les notes proposées par les commissions d'évaluation seront saisies par internet au plus tard le 31 mai à 17 heures.

La commission académique d'harmonisation se réunira au lycée Marie Madeleine Fourcade à Gardanne le vendredi 7 juin 2013 de 9 heures à 12 heures.

Les statistiques destinées à permettre l'harmonisation des notes seront établies par mes soins à partir du fichier académique des notes pour être mises à la disposition de la commission académique d'harmonisation de la notation.

Le bordereau informatique de notation et les fiches individuelles d'évaluation de chaque établissement seront apportés à la réunion de la commission d'harmonisation par un professeur désigné par le chef d'établissement (annexe n° 2).

A l'issue des opérations d'harmonisation les notes modifiées seront saisies par mes services.

4 - Cas particulier des candidats issus d'un établissement privé hors contrat, individuels ou inscrits au CNED

Pour ces candidats l'épreuve revêt la forme d'une épreuve orale ponctuelle d'une durée de 20 minutes maximum.

Elle porte sur les compétences figurant dans le programme de la spécialité informatique et sciences du numérique.

Ces candidats sont rattachés aux centres figurant en annexe n° 3.

5 - Calendrier

- > 12 avril 2013 transmission à la DIEC de l'annexe 2
- début mai transmission aux établissements des bordereaux informatiques de notation et des fiches individuelles d'évaluation
- du 21 au 30 mai évaluation des candidats
- > 31 mai 2013 à 17 heures date limite de saisie des notes
- vendredi 7 juin 2013 de 9 h à 12 h réunion de la commission académique d'harmonisation au lycée Marie Madeleine Fourcade à Gardanne
- lundi 10 juin 2013 saisie des notes modifiées par la DIEC 2-02

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

BACCALAUREAT GENERAL SERIE S

Epreuve orale d'informatique et de sciences du numérique (ISN) Fiche individuelle d'évaluation (recto)

NOM du candidat :	SESSION:				
PRÉNOM:	ÉTABLISSEMENT :				
1 - Première partie :	Évaluation d'un projet et sou	ıtenance orale (notée ຣເ	ır 8 points)		
Compétences (*)	Capacités mises en jeu (*)	Notation			
C1	C1.2	notée sur 1 point			
C2	C2.1, C2.2, C2.3	notée sur 2 points			
C3	C3.1	notée sur 1 point			
C4	C4.1, C4.2	notée sur 2 points			
Globalisation		notée sur 2 points			
Total		noté sur 8 points	= /8		
(*) Pour leur dé	finition détaillée, se reporter a	à la grille figurant au vei	rso		
2 - Seconde partie :	Dialogue argumenté (notée s	sur 12 points)			
Compétences (*)	Capacités mises en jeu (*)	Notation			
C1	C1.1, C1.2	notée sur 2 points			
C2	C2.1, C2.2, C2.3	notée sur 3 points			
C3	C3.1, C3.3	notée sur 2 points			
C4	C4.2, C4.3	notée sur 2 points			
Globalisation		notée sur 3 points			
Total		noté sur 12 points	= /12		
(*) Pour leur dé	finition détaillée, se reporter a	à la grille figurant au vei	rso		
3 - Evaluation globa	lle (note de la première partie	+ note de la seconde pa	artie) :		
Note sur 20			= /20		
Appréciation					

signatures et date :

Noms et prénoms des examinateurs :

BACCALAUREAT GENERAL SERIE S

Epreuve orale d'informatique et de sciences du numérique (ISN) - Fiche individuelle d'évaluation (verso) Grille de compétences et capacités mises en jeu dans l'enseignement

Compétences			Capacités et exemples d'observables	
C1	Décrire et expliquer une	C1.1	Justifier	
	situation, un système ou un		dans une situation donnée, un codage numérique ou l'usage d'un format approprié, qu'un programme réalise l'action	
programme			attendue	
		C1.2	Détailler	
			le déroulement d'une communication numérique, le rôle des constituants d'un système numérique, le rôle des éléments	
			constitutifs d'une page web, ce qu'effectue tout ou partie d'un programme ou de l'algorithme associé, l'enchaînement des	
			événements qui réalisent la fonction attendue par un programme	
C2	Concevoir et réaliser une	C2.1	Analyser	
	solution informatique en		un besoin dans un système d'information, le fonctionnement d'un algorithme	
	réponse à un problème	C2.2	Structurer	
			une formule logique, des données, une arborescence, une page web, une approche fonctionnelle en réponse à un besoin	
		C2.3	Développer	
			une interface logicielle ou une interface homme-machine, un algorithme, un programme,	
			un document ou fichier numérique	
C3	Collaborer efficacement au	C3.1	Agir au sein d'une équipe	
	sein d'une équipe dans le		dans des rôles bien définis, en interaction avec le professeur.	
	cadre d'un projet	C3.2	Rechercher et partager	
			une information, une documentation, une explication.	
		C3.3	Maîtriser l'utilisation d'outils numériques collaboratifs	
			du type ENT, système de gestion de contenu (CMS), groupe de travail, forums	
C4	•			
	l'oral		pour en permettre la communication en cours de réalisation et à l'achèvement, tout en précisant le déroulement et la finalité	
			du projet.	
		C4.2	Présenter	
			le cahier des charges relatif à un projet ou un mini-projet, la répartition des tâches au sein de l'équipe, les phases	
			successives mises en œuvre, le déroulement de l'ensemble des opérations	
		C4.3	Argumenter	
			les choix relatifs à une solution (choix d'un format, d'un algorithme, d'une interface).	
C5	Faire un usage responsable		Avoir conscience de l'impact du numérique dans la société	
	des sciences du numérique		notamment de la persistance de l'information numérique, de la non-rivalité des biens immatériels, du caractère supranational	
	en ayant conscience des			
	problèmes sociétaux	C5.2	Mesurer les limites et les conséquences	
	induits		de la persistance de l'information numérique, des lois régissant les échanges numériques, du caractère supranational des	
			réseaux.	

(signature et cachet)

Etablissement					
EPREUVE DE SPECIALITE INFORMATIQUE ET SCIENCES DU NUMERIQUE					
COMMISSION ACADEMIQUE D'HARMONISATION DE LA NOTATION					
Vendredi 7 juin 2013 de 9 heures à 12 heures					
Lycée Marie Madeleine Fourcade GARDANNE					
Lydde Marie Madeleme i dardade GARBANIE					
Nom du professeur proposé pour être membre de la commission académique d'harmonisation de notation	la				
notation					
M. Mme					

A renvoyer à la DIEC 2-02 pour le 12 avril 2013

CENTRES D'EPREUVES POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS OU INSCRITS AU CNED

CENTRES D'EPREUVES	NOMBRE DE CANDIDATS
Vauvenargues AIX	1
Saint Charles MARSEILLE	1
Le Rempart MARSEILLE	2
Mendès France VITROLLES	1
Saint Louis ORANGE	1